

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : Lundi 23 Mars 2015 à 20 h 30
Compte-Rendu

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire

Présents : Mesdames. MICHOT Christine DE CUYPER Corinne
PIATTI Giselle FRUALDO Annie SASSI Valérie.

Messieurs HUGOT Daniel ROBLOT Michel PISCERI Rudy CHENAL
Thierry MONNAUX Henri MATHIEU Christophe CAUSSARD J. Pierre

Absents: Madame BOUCHU Corinne (pouvoir Md DE CUYPER
Corinne.) Madame QUIVIGER Ginette (pouvoir Md ROYER Chantal).

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie.

Comptes Administratifs et comptes de gestions 2014

Adoptés à l'unanimité

➤ **Budget Principal** :

Fonctionnement : Dépenses	1.347.705,60 €
Recettes	2.104.000,01 €

Excédent de : 756.294,41 €

Investissement : Dépenses	2.170.187,52 €
Recettes	1.529.132,94 €

Déficit de : 641.054,58 €

Excédent général de : 115.239,83 €

➤ **Budget assainissement** :

Fonctionnement : Dépenses	152.550,77 €
Recettes	264.433,92 €

Excédent de : 111.883,15 €

Investissement : Dépenses	98.882,24 €
Recettes	148.782,03 €

Excédent de : 49.899,79 €

Excédent général de : 161.782,94 €

Attribution des subventions et participations pour 2015

➤ Attributions : 200.000 €

➤ Subventions : 12.000 € (voir états joints)

Adoptées à l'unanimité

Vote des 4 Taxes pour 2015

Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2015, ce qui porte le montant attendu à 653.127,00 €

	Taux	Bases	Produits 2015
➤ Taxe d'habitation	20.22%	1.429.000	288.944
➤ Taxe foncière (bâti)	22.75%	1.127.000	256.393
➤ Taxe foncière (non bâti)	41.84%	96.200	40.250
➤ C.F.E.	17.92%	376.900	67.540

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1 ère classe

Pour palier au remplacement de Madame MERCIER Brigitte faisant valoir ses droits à la retraite avec effet au 31 Juillet 2015, le Conseil municipal accepte la création au 1^{er} Mai 2015 d'un poste d'Adjoint Administratif 1 ère classe.

Convention de passage d'une conduite d'assainissement Rue des Fossés (raccordement de la EARL Domaine Garnier)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le passage le long de la propriété du complexe scolaire Rue des Fossés (domaine privé de la commune) d'une conduite du réseau assainissement demandé par la EARL Domaine Garnier, suivant plan joint. La Commune participera financièrement à hauteur de 4.000 € Les autres frais divers seront à la charge de la EARL Domaine GARNIER.

Parcelles cadastrées AO 840.532.

Raccordement de la maison individuelle de Monsieur GARNIER Jérôme, maison individuelle de Monsieur GARNIER Joseph et du Chai de la EARL Domaine Garnier..

Dossiers de sous-traitances Complexe scolaire

➤ S.A. KOMPAN (lot des Jeux) pour la Société ACCROS LOISIRS de Fontaine les Dijon 21 pour un montant de : 15.026.29 €TTC.
Marché de ; 50.374,20 €HT

➤ S.A. SMAC Etanchéité pour la S.A. VALVERT REGIONALE 01 CROTTET pour un montant de 3.500,00 €HT.
Marché de : 64.689.27 €HT.

La SMAC déjà un sous-traitant ESSEMES SERVICES pour 1.750.00 €HT.

Sous-Traitances acceptées à l'unanimité

Proposition du Conseil Général pour adhérer à l'Agence Technique Départementale

Le Conseil Municipal accepte par 14 pour et 1 abstention, d'adhérer à compter de 2015 à l'Agence Technique Départementale (1.20€/par habitant, soit environ 1.644 €) et ainsi obtenir une aide technique pour :

- *L'aménagement de l'espace public et de la voirie.*
- *L'assainissement eaux usées et pluviales.*
- *Les bâtiments communaux.*

Si nous confions l'étude complète, participation de 2% du montant HT estimatif des travaux.

Projet de la fusion de l'école élémentaire et école maternelle en 1 seule école primaire et 1 seul Directeur.

Par 1 contre et 2 abstentions, il est décidé d'accepter la
Décision sur l'acceptation de la proposition faite par l'Inspection Académique sur la
fusion de l'école élémentaire et de l'école maternelle en 1 seule structure (école
primaire) sous une seule direction.

ECRITURES COMPTABLES 2015

Suite à la vente d'une parcelle communale au hameau de Lordonnois à la Société de
Chasse, il y a lieu de passer les écritures comptables nécessaires à la sortie du bien.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée auprès de la S.A.
ALABEURTHE pour la somme de 19.960.00 €HT.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 24 Mars 2015,

Les Membres Présents,

Le Maire ROYER Chantal